

Changements au secrétariat général.

Pierre GUINOT-DELERY, Secrétaire Général de la Ville depuis 7 ans, a quitté ses fonctions le 25 mars. Il a immédiatement été remplacé par Véronique BEDAGUE-HAMILIUS.

Directrice des Finances depuis 2002, la nouvelle Secrétaire Générale est la première femme à occuper ce poste. Comme pour la nouvelle adjointe chargée du personnel, dont nous vous parlions la semaine dernière, nous espérons une entrevue rapide avec le nouveau chef de l'administration parisienne afin de lui présenter l'UCP, de lui exposer nos principales revendications et de nous faire l'écho des attentes des personnels.

Notons encore que Philippe CHOTARD, Secrétaire Général adjoint de la Ville et du Département depuis 2001 est nommé Secrétaire Général délégué.

Il est légitime de présumer que cette nomination annonce un mouvement de directrices et directeurs, la plupart de ceux-ci étant en fonctions depuis plusieurs années. UCP Flash vous tiendra bien entendu informés des probables mouvements à venir.

Rapport d'activité 2007 de la médiatrice (suite).

Faisant suite à notre article (*UCP Flash 435 du 17 mars 2008*) sur le rapport d'activité 2007 de la Médiatrice de la Ville de Paris, Didier CONQUES, chef de la Mission de la Médiation, nous a apporté un certain nombre de précisions que nous publions bien volontiers :

« Le tableau général de statistiques actualise chaque année le nombre de dossiers reçus par thème depuis 2002. Chaque thème comporte un décompte plus détaillé, par sous-thèmes, sur les 3 dernières années soit depuis 2005 pour ce rapport.

Dans le rapport d'activité 2007, le détail présenté pour chaque thème s'appuie sur les sous-thèmes principalement abordés en 2005. Cette année de référence permet une comparaison dans les mêmes termes sur les années suivantes mais fait également apparaître un nombre important de dossiers classés dans la catégorie "autres". Il s'agit des sous-thèmes n'ayant fait l'objet d'aucune saisine en 2005.

Sur les 23 dossiers ressources humaines concernés en 2007, 14 correspondent aux sous-thèmes suivants :

- discipline : 1*
- maladie - santé : 2*
- nomination - titularisation : 3*
- réintégration : 1*
- rémunération : 1*
- retraite : 6*

Donc seuls 9 dossiers ne font l'objet d'aucun sous-thème déjà répertorié.

J'espère, par ces précisions, avoir répondu à vos interrogations et reste à votre disposition pour toute information complémentaire. »

Nous remercions Didier CONQUES de ces précisions en espérant qu'elles seront dorénavant intégrées dans les prochains rapports d'activité de la Mission de médiation.

.../...

Mise au point sur les jours fériés.

Voici quelques temps, certaines organisations syndicales ont saisi la municipalité pour demander l'attribution d'un jour de congé supplémentaire en compensation de la perte, pour les agents, d'un jour férié du fait de la coïncidence en 2008 entre le 1^{er} mai et le jeudi de l'Ascension.

Par lettre en date du 19 mars adressée à l'ensemble des organisations syndicales, Michel YAHIEL, a opposé une fin de non recevoir à cette demande, justifiant en particulier sa position par le fait qu'aucune disposition légale ne prévoit un minimum de jours fériés dans l'année et que le temps de travail est décompté sur une base annuelle calculée en incluant un forfait de 8 jours fériés. Or, en 2008, 9 fêtes légales tombent un jour ouvré, ce qui ne semblerait pas présenter une situation défavorable pour le personnel.

Le courrier indique également que « les services compétents de l'Etat, saisis d'une demande similaire, ont confirmé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder un jour de congés supplémentaire.

Enfin, l'attribution isolée d'un tel jour de congé dans une administration apparaîtrait comme un avantage injustifié, susceptible de remettre en cause, au plan du droit, l'égalité de traitement des fonctionnaires. »

Précisions que l'UCP, qui alerte depuis longtemps l'administration sur les difficultés, pour de nombreux agents, à utiliser dans des conditions satisfaisantes l'intégralité des droits à congés et JRTT sur l'année, ne s'était pas associée à cette demande.

Intersyndicale au CASVP.

Une intersyndicale, à laquelle participe l'UCP, se met en place au CASVP sur le cas particulier des cadres hôteliers. Une réunion d'information à l'intention de ces personnels est prévue le 9 avril. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

Inquiétudes à l'AGOSPAP.

Le Conseil d'Administration de l'AGOSPAP, réuni jeudi 27 mars, avait pour principal objet l'élection pour 3 ans du trésorier, dans le respect de l'équilibre impératif entre les collèges des personnels et des employeurs, tant Ville de Paris, qu'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

C'est le maintien de cet équilibre qui a conduit le président à demander la reconduction du trésorier sortant, tout en se félicitant de la qualité de la candidature concurrente.

Le choix démocratique s'étant porté à la majorité relative (8 voix sur 19 votants) sur le candidat que ne soutenait pas le président, ce dernier a cru devoir démissionner en mettant un terme à son mandat qui devait prendre fin (au plus tard) le 30 juin 2008.

Le vice-président assurant par intérim la présidence et le trésorier nouvellement élu appartenant à la même organisation syndicale, l'équilibre des représentations est totalement rompu.

Par ailleurs, nous venons d'apprendre que la moitié des crédits consacrés aux aides et prestations sociales payées par l'AGOSPAP sur instruction des dossiers transmis par les services du développement social de la DRH, sont déjà consommés alors que nous ne sommes qu'au premier trimestre de l'année. Cette « explosion » des demandes d'aides financières correspond au doublement des rendez-vous accordés par les assistantes sociales depuis ces derniers mois.

A ce rythme, l'AGOSPAP serait donc dans l'impossibilité de répondre aux demandes croissantes dès juin prochain. Des mouvements internes de crédits opérés par l'AGOSPAP ne suffiront pas. Il est essentiel que la Ville puisse continuer à répondre à l'urgence sociale pour ses personnels en renforçant sa contribution financière, comme elle l'a déjà fait pour la prise en charge des hébergements hôteliers des agents en grande difficulté.

Les turbulences internes à l'AGOSPAP ne doivent pas la détourner de son devoir social envers tous les personnels : l'UCP y veillera.

⁴³⁵
Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45